



Assemblée générale

Distr. générale
6 avril 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Projet de révision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005

Programme 25 Contrôle interne

1. L'établissement, la présentation et le contenu du plan à moyen terme et des révisions qui y sont apportées obéissent aux Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8).
2. L'article 4.13 stipule, entre autres, que le plan à moyen terme est réexaminé selon les besoins tous les deux ans pour que les modifications à apporter aux programmes y soient incorporées, et que les modifications proposées sont aussi détaillées qu'il est nécessaire pour indiquer les incidences que les résolutions et décisions adoptées par les organes intergouvernementaux ou des conférences internationales depuis l'adoption du plan ont sur les programmes.
3. Les révisions qu'il est proposé d'apporter au plan à moyen terme pour la période 2002-2005, indiquées en annexe, correspondent à un remaniement des stratégies, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès lié à la réorganisation du programme, qui ne comprendra plus que trois sous-programmes au lieu de quatre. Comme les organes délibérants n'ont pas prescrit de nouvelles activités ou modifié les mandats, il n'est pas proposé de réviser quant au fond le plan à moyen terme tel qu'il a été adopté. Les révisions proposées consistent à déplacer certains éléments et à adapter le texte en fonction de la nouvelle structure approuvée par l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, dans le cadre de l'adoption du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.
4. Il est proposé que les quatre sous-programmes actuels (intitulés évaluation centrale, audit et conseils de gestion, contrôle et inspection centraux et Investigations) soient réaménagés et renommés comme suit : audit interne, contrôle, évaluation et conseils (subdivisé en trois parties : contrôle et inspection centraux, évaluation centrale et conseils de gestion) et investigations.
5. Le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/234 du 23 décembre 2000 et publié sous la cote A/55/6/Rev.1. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-



2003 est paru sous la cote A/56/6 et Corr.1 et Add.1 et 2 (Introduction, Sect. 1 à 33 et Income Sect. 1 à 3). L'Assemblée générale l'a révisé et approuvé par ses résolutions 56/253 et 56/254 du 24 décembre 2001.

6. Dans les révisions qui sont proposées, les passages nouveaux figurent en caractères gras et les passages à supprimer sont biffés. Des explications sur les changements apportés figurent entre crochets en lettres italiques.

Annexe

Révisions qu'il est proposé d'apporter au programme 25 (Contrôle interne)

Orientation générale

25.2 La stratégie retenue pour réaliser les objectifs du programme est fondée sur la nécessité d'aider les États Membres et l'Organisation à faire en sorte que les activités entreprises dans le cadre du programme soient conformes aux dispositions des résolutions, règlements, règles et politiques, à faire exécuter plus économiquement et efficacement ces activités, à obtenir de meilleurs résultats en déterminant tous les facteurs qui ont une incidence sur l'exécution effective et efficace des programmes, **tels qu'ils sont énoncés dans le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire (A/56/326)**, et à empêcher les manoeuvres frauduleuses, les gaspillages, les abus, les malversations et les irrégularités de gestion. Dans l'accomplissement de sa tâche, le Bureau s'emploie généralement à : a) perfectionner la gestion des ressources humaines et des ressources financières de l'Organisation; b) faciliter la transparence dans l'attribution des tâches et des responsabilités; c) améliorer les systèmes de contrôle interne en vérifiant que les recommandations émises ont bien été suivies; d) protéger les avoirs de l'Organisation. [*Modifications visant à faire mention du plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire*]

25.3 Le BSCI se propose de remanier ses quatre sous-programmes actuels pour n'en avoir plus que trois, intitulés comme suit : a) audit interne, b) contrôle, évaluation et conseils et c) investigations. Les sous-programmes remaniés seraient, respectivement, exécutés par : a) la Division de l'audit interne; b) la Division du contrôle, de l'évaluation et des conseils et c) la Division des investigations. Ce remaniement vise à renforcer les synergies sur le plan du contrôle, de l'évaluation et de la gestion des programmes, en particulier, et à améliorer la qualité des services de contrôle et des produits, en général. [*Modifications visant à rendre compte du paragraphe 28.5 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/253*]

Les paragraphes 25.3 et 25.4 deviennent les paragraphes 25.4 et 25.5, respectivement.

Sous-Programme 1 Audit interne

Objectif

25.6 [*Ancien paragraphe 25.9*] L'objectif principal de ce sous-programme est de faire en sorte que les programmes, les activités et les opérations soient exécutés et gérés par les directeurs de programme de manière efficace et productive, en conformité avec les textes en portant autorisation.

Stratégie

25.7 [*Ancien paragraphe 25.10, modifié*] Au sein du Bureau, c'est la Division de l'audit **interne** ~~et des conseils de gestion~~ qui est chargée de ce sous-programme. La Division appréciera à l'issue d'un examen approfondi l'utilisation des ressources financières, afin de s'assurer qu'elles servent la réalisation des programmes et des activités prescrites; elle vérifiera que les directeurs de programme se conforment aux règlements financiers et aux règles de gestion financière, ainsi qu'aux recommandations approuvées des organes de contrôle externe; ~~elle réalisera des audits, des examens et des études de gestion, dans le but d'améliorer la structure de l'Organisation et de mieux l'adapter aux besoins découlant des programmes et des activités prescrites;~~ elle contrôlera l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'Organisation et elle s'assurera que les biens et les ressources de l'Organisation sont bien gérés. ~~La Division aidera les directeurs de programme à renforcer les structures de responsabilisation et de contrôle interne, en identifiant les bonnes pratiques et les possibilités offertes par l'évolution des circonstances~~ [*Modifications visant à rendre compte de la nouvelle structure*]

Réalisations escomptées

25.8 [*Ancien paragraphe 25.11*] Ce sous-programme permettra notamment de faire mieux appliquer les

directives de l'Assemblée générale, la réglementation, les règles, les politiques et les procédures en vigueur, d'accroître la transparence et la responsabilité au sein de l'Organisation, et d'améliorer l'efficacité.

Indicateurs de succès

25.9 [Ancien paragraphe 25.12, modifié] On pourra mesurer les succès notamment : a) au nombre des recommandations d'audit suivies par les directeurs de programme; b) ~~à un emploi plus rationnel des ressources financières permettant de garantir la bonne exécution des programmes et décisions ainsi que des procédures plus efficaces;~~ c) au montant des recouvrements de dépenses erronées ou non autorisées; et ~~d)~~ c) à l'amélioration de la coordination avec les organes de contrôle interne. [Modifications visant à rendre compte de la nouvelle structure]

Sous-programme 2 Contrôle, évaluation et conseils

A. Contrôle et inspection centraux [nouveau]

Objectif

25.10 [Ancien paragraphe 25.13, modifié] ~~Le~~ **Cette partie du** sous-programme a pour objectif de renforcer l'exécution des programmes en contrôlant leur mise en oeuvre en vue de déterminer si elle est satisfaisante, si elle respecte les échéances, si elle est conforme aux textes portant autorisation, si elle permet véritablement d'atteindre les objectifs des programmes et si les ressources sont utilisées de façon rationnelle. [Modifications visant à rendre compte de la nouvelle structure]

Stratégie

25.11 [Ancien paragraphe 25.14, modifié] Au sein du Bureau, c'est ~~le Groupe de contrôle et d'inspection centraux~~ **la Division du contrôle, de l'évolution et des conseils** qui est chargée de l'exécution de ~~ce~~ **cette partie du** sous-programme. ~~Le Groupe~~ **La Division** surveillera les modifications subies au cours de l'exercice biennal par le programme de travail inscrit au budget-programme et, à la fin de l'exercice biennal, déterminera dans quelle mesure les objectifs visés ont été atteints et les réalisations escomptées ont effectivement été obtenues en comparant les produits finals aux objectifs dans les textes explicatifs du budget-programme approuvé. **Elle** examinera si les

activités correspondent à ce qui était prescrit, ainsi que les motifs expliquant que des activités aient été ajournées, redéfinies, éliminées ou ajoutées. **Elle** aidera les directeurs de programme à améliorer l'efficacité des gestionnaires et à rendre les programmes plus productifs en réalisant des examens ponctuels (inspections) pour leur permettre de mieux cerner les problèmes qui ont des incidences sur la réalisation efficace et rentable de leurs produits. ~~Le~~ **Groupe La Division** procédera également à des inspections complémentaires pour vérifier que les mesures recommandées ont bien été appliquées. **Elle** indiquera aussi aux directeurs de programme des directives et de bonnes pratiques en matière d'appréciation du comportement, afin de les aider à mettre en évidence les problèmes compromettant l'efficacité et la qualité de l'exécution des programmes. [Modifications visant à rendre compte de la nouvelle structure]

Réalisations escomptées

25.12 [Ancien paragraphe 25.15] On compte que les activités prévues permettront aux directeurs de programme de contrôler plus efficacement le déroulement des activités et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, et d'achever l'exécution des programmes dans les temps impartis.

Indicateurs de succès

25.13 [Ancien paragraphe 25.16] Les indicateurs de succès seront l'augmentation du nombre des directeurs de programme adoptant des procédures de contrôle et des plans de travail pour suivre les progrès de la réalisation des activités prévues, et l'application par les directeurs de programme des recommandations issues des inspections et la communication de rapports dans les délais impartis conformément à l'article 6.3 des Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

B. Évaluation centrale [nouveau]

Objectif

25.14 [Ancien paragraphe 25.5, modifié] L'objectif de ~~ce~~ **cette partie du** sous-programme est le suivant : a) permettre aux organes intergouvernementaux de déterminer de la manière la plus systématique et la plus

objective possible, l'efficacité et la productivité des activités de l'Organisation eu égard à leurs objectifs; et b) donner au Secrétariat et aux États Membres les moyens d'une réflexion systématique visant à accroître la productivité des grands programmes de l'Organisation. [Modifications visant à rendre compte de la nouvelle structure]

Stratégie

25.15 [Ancien paragraphe 25.6, modifié] Au sein du Bureau, c'est ~~le Groupe de l'évaluation centrale~~ **la Division du contrôle, de l'évaluation et des conseils** qui est chargée de ce sous-programme. ~~Le Groupe La Division~~ réalisera des évaluations permettant aux organismes intergouvernementaux de déterminer plus facilement si l'intérêt, la productivité et l'utilité des produits et des activités d'un programme ou d'un sous-programme correspondent à ses objectifs. À partir des données de base et des indicateurs de progrès, ~~il~~ **elle** évaluera l'impact des programmes par rapport à leurs objectifs et déterminera pour les analyser les facteurs auxquels tiennent la productivité, l'exécution et l'impact. ~~Il~~ **Elle** aidera par ailleurs les départements et les bureaux du Secrétariat à appliquer les recommandations (issues des évaluations) qu'aura approuvées l'Assemblée générale, et à définir leurs propres activités d'autoévaluation. ~~Le Groupe La Division~~ organisera des ateliers et assurera une formation à l'évaluation sur la demande des départements et des bureaux, appuyant également l'autoévaluation par d'autres méthodes. [Modifications visant à rendre compte de la nouvelle structure]

Réalisations escomptées

25.16 [Ancien paragraphe 25.7] Ce sous-programme devrait aider les organes intergouvernementaux compétents à mieux déterminer l'intérêt, l'efficacité et la productivité des programmes et des activités prescrits.

Indicateurs de succès

25.17 [Ancien paragraphe 25.8] Les indicateurs de succès seront les suivants : a) le nombre de recommandations approuvées par les organes intergouvernementaux pertinents qui auront été mises en application par les directeurs de programme; b) l'instauration d'une meilleure coordination avec les organes de contrôle externe; c) la qualité des recommandations et la mesure dans laquelle elles

contribuent à une meilleure analyse de l'exécution des programmes par les organes intergouvernementaux et de leur efficacité; d) la qualité et le champ des auto-évaluations effectuées par les directeurs de programme.

C. Conseils de gestion [nouveau]

Objectif

25.18 [Ancien paragraphe 25.9, modifié] L'objectif principal de ~~ce~~ **cette partie du** sous-programme est de faire en sorte que les programmes, les activités et les opérations soient exécutés et gérés par les directeurs de programme de manière efficace et productive, en conformité avec les textes en portant autorisation. [Modifications visant à rendre compte de la nouvelle structure]

Stratégie

25.19 [Ancien paragraphe 25.10, modifié] Au sein du Bureau, c'est la Division ~~de l'audit et des conseils de gestion~~ **du contrôle, de l'évaluation et des conseils** qui est chargée de ~~ce~~ **cette partie du** sous-programme. La Division ~~appréciera à l'issue d'un examen approfondi l'utilisation des ressources financières, afin de s'assurer qu'elles servent la réalisation des programmes et des activités prescrites; elle vérifiera que les directeurs de programme se conforment aux règlements financiers et aux règles de gestion financière, ainsi qu'aux recommandations approuvées des organes de contrôle externe; elle réalisera des audits, des examens et des études de gestion, dans le but d'améliorer la structure de l'Organisation et de mieux l'adapter~~ **donnera des conseils de gestion pour améliorer la qualité des services fournis et permettre à l'Organisation de mieux répondre** aux besoins découlant des programmes et des activités prescrites; ~~elle contrôlera l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'Organisation; et elle s'assurera que les biens et les ressources de l'Organisation sont bien gérés.~~ La Division aidera les directeurs de programme à renforcer les structures de responsabilisation et de contrôle interne, en identifiant les bonnes pratiques et les possibilités offertes par l'évolution des circonstances. [Modifications visant à rendre compte de la nouvelle structure]

Réalisations escomptées

25.20 [Ancien paragraphe 25.11, modifié] ~~Ce~~ **Cette partie du** sous-programme permettra notamment ~~de~~

~~faire mieux appliquer les directives de l'Assemblée générale, la réglementation, les règles, les politiques et les procédures en vigueur, d'accroître la transparence et la responsabilité au sein de l'Organisation, et d'améliorer l'efficacité, grâce aux conseils de gestion qui seront fournis, d'assurer une gestion plus rationnelle et plus efficace des programmes.~~ [Modifications visant à rendre compte de la nouvelle structure]

Indicateurs de succès

25.21 [Ancien paragraphe 25.12, modifié] On pourra mesurer les succès notamment : a) ~~au nombre des recommandations d'audit suivies par les directeurs de programme;~~ b) à un emploi plus rationnel des ressources financières permettant de garantir la bonne exécution des programmes et décisions ainsi que des procédures plus efficaces; **et b) au pourcentage de recommandations issues des conseils de gestion qui seront appliquées par les directeurs de programme.** c) ~~au montant des recouvrements de dépenses erronées ou non autorisées;~~ et d) ~~à l'amélioration de la coordination avec les organes de contrôle externes~~ [Modifications visant à rendre compte de la nouvelle structure]

Sous-programme 3 Investigations

25.22 [Ancien paragraphe 25.17] Ce sous-programme vise à faire respecter les règlements et les règles en vigueur à l'Organisation des Nations Unies et à réduire le nombre des cas de manoeuvres frauduleuses, de violations des règlements et des règles qui y sont en vigueur, d'irrégularités de gestion, de faute professionnelle, de gaspillage des ressources et d'abus de pouvoir.

Stratégie

25.23 [Ancien paragraphe 25.18, modifié] Au sein du Bureau, c'est la ~~Section~~ **Division** des investigations qui est chargée de ce sous-programme. Elle mènera des investigations sur les allégations de manoeuvres frauduleuses, de faute professionnelle, d'irrégularités de gestion, de gaspillage, d'abus de pouvoir, de violations des règlements et règles en vigueur à l'Organisation des Nations Unies et d'autres malversations. Selon ce qu'elle aura constaté, la ~~Section~~ **Division** recommandera les mesures d'ordre

juridictionnel, disciplinaire ou autre à prendre. Elle évaluera aussi les risques de manoeuvres frauduleuses et autres violations dans les opérations où ces risques sont particulièrement élevés, en analysant les systèmes de contrôle, et recommandera les mesures à prendre pour réduire au minimum l'éventualité de tels actes. De plus, en cas de besoin et selon qu'il convient, la ~~Section~~ **Division** fournira des services d'investigation aux fonds et programmes de l'ONU. [Modifications visant à rendre compte de la nouvelle structure]

Les paragraphes 25.19 et 25.20 deviennent les paragraphes 25.24 et 25.25.